

## Modalités et Conditions

<b>Nielsen Brandbank :</b>	<b>ACNIELSEN (NEDERLAND) B.V.</b> société enregistrée aux Pays-Bas, basée à Diemerhof 2, 1112 XL Diemen, Pays-Bas, sous le numéro 33078613.		
<b>Utilisateur :</b>	Nom de la société :		
	Numéro de société :		Numéro de TVA :
	Numéro de téléphone :		Numéro de fax :
	Adresse enregistrée :		
	Adresse de facturation :		
	Contact Comptes Crédeurs (nom, téléphone et e-mail) :		
<b>Date :</b>			

Cet accord est conclu à la date indiquée ci-dessus et assujéti aux modalités énoncées dans la présente feuille de couverture et les Annexes incorporées ci-dessous (le « **présent Accord** »), que Nielsen Brandbank et l'Utilisateur s'engagent à respecter.

Numéro	Titre	Case à cocher à incorporer
Annexe 1	Conditions générales de vente standard	<input checked="" type="checkbox"/>
Annexe 2	Définitions	<input checked="" type="checkbox"/>
Annexe 3	Service d'abonnement	<input type="checkbox"/>
Annexe 4	Service de flux de données	<input type="checkbox"/>
Annexe 5	Service d'échange de marchandisage	<input type="checkbox"/>
Annexe 6	Service Enrich	<input type="checkbox"/>
Annexe 7	Service d'hébergement	<input type="checkbox"/>
Annexe 8	Service d'échange de produit global	<input type="checkbox"/>
Annexe 9	Service de Vision d'e-Commerce	<input type="checkbox"/>
Annexe 10	Service de conseil	<input type="checkbox"/>
Annexe 10	Service Connect	<input type="checkbox"/>
Annexe 12	Conditions générales spécifiques à l'utilisateur	<input type="checkbox"/>

**EN FOI DE QUOI** le présent Accord a été signé par les représentants dûment autorisés des parties à la date ci-dessus.

Signé par ..... pour et )  
 au nom de **NIELSEN BRANDBANK:** ) ..... Date : .....

Signé par ..... pour et )  
 au nom de l'**UTILISATEUR:** ) ..... Date : .....

## **ANNEXE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARD**

### **1. BASE DU CONTRAT**

- 1.1 Le présent Accord sera réputé accepté par l'Utilisateur et entrera en vigueur au plus tôt :
  - 1.1.1 lorsque l'Utilisateur aura signé la feuille de couverture du présent Accord,
  - 1.1.2 lorsque l'Utilisateur utilisera l'un des Services après réception du présent Accord, ou
  - 1.1.3 (s'il y a un accord existant entre les parties relativement à l'objet du présent Accord) 30 jours après réception par l'Utilisateur du présent Accord sans que l'Utilisateur ne notifie Nielsen Brandbank quant à toutes objections y afférentes,  
à la date à laquelle le présent Accord entre en vigueur (« **Date de Début** ») et reste en vigueur jusqu'à sa résiliation conformément à ses modalités.
- 1.2 Toute(s) Annexe(s) de Service sera(ont) en vigueur au plus tôt :
  - 1.2.1 lorsque les parties auront marqué d'une croix la case pertinente de l'Annexe de Service sur la feuille de couverture du présent Accord. Si cela se produit après la Date de Début, chaque partie indiquera les initiales de ses représentants autorisés et la date sur le côté droit de la case de l'Annexe de Service concernée, ou
  - 1.2.2 lorsque l'Utilisateur utilisera un Service correspondant à l'Annexe de Service concernée, à la date à laquelle la ou les Annexe(s) de Service sera/seront incorporée(s) dans le présent Accord et restera/restera en vigueur jusqu'à sa/leur résiliation conformément aux dispositions du présent Accord.
- 1.3 En cas de conflit entre une partie du présent Accord et/ou des documents annexes, les modalités contradictoires auront la priorité dans l'ordre décroissant de priorité comme suit :
  - 1.3.1 les Modalités d'Approbation du Système,
  - 1.3.2 toutes Conditions Particulières et Générales de l'Utilisateur (*Annexe 12*),
  - 1.3.3 tout Accord d'Utilisateur Final Tiers,
  - 1.3.4 tout Énoncé des Travaux (la version la plus récente ayant priorité sur les versions précédentes),
  - 1.3.5 les Conditions Générales Standard (*Annexe 1*), et
  - 1.3.6 toute autre Annexe, par ordre d'apparition décroissant dans le présent Accord.
- 1.4 Le présent Accord sera applicable à l'exclusion de toute autre condition que l'utilisateur cherche à imposer ou incorporer, ou impliquée par le commerce, la coutume, la pratique ou les transactions.
- 1.5 Sous réserve de la clause 2.3, cet Accord constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et annule et efface tous les accords, promesses, assurances, garanties, déclarations et ententes précédents entre eux, qu'ils soient écrits ou oraux, relatifs à son objet.
- 1.6 Sous réserve de la clause 12.1, l'Utilisateur reconnaît que le présent Accord sera applicable à toutes les opérations actuelles et futures entre les parties relativement à son objet.
- 1.7 Le présent Accord sera applicable à tous les Services fournis par Nielsen Brandbank à l'Utilisateur, quelle que soit la personne au nom de l'Utilisateur, ou un Affilié de l'Utilisateur (lorsque cela est autorisé par le présent Accord), qui utilise les Services (y compris tous sous-traitants).
- 1.8 Dans le présent Accord, à moins que le contexte ne s'y oppose, les dispositions suivantes sont applicables :
  - 1.8.1 tous les termes en majuscules dans le présent Accord ont le sens défini à l'Annexe 2 (*Définitions*) ou encore dans le corps du présent Accord, sauf indication contraire,
  - 1.8.2 toutes clauses ou tous paragraphes visés dans une Annexe au présent Accord concerne une clause ou un paragraphe dans cette Annexe, sauf indication contraire,
  - 1.8.3 une référence à une loi ou une disposition législative est une référence à une loi ou disposition telle que modifiée ou remise en vigueur. Une référence à une loi ou une disposition législative comprend toute législation subordonnée en vertu de cette loi ou disposition législative, telle que modifiée ou remise en vigueur, et
  - 1.8.4 les termes « y compris », « comprennent », « en particulier » ou toute expression similaire doivent être interprétés comme indicatifs et ne limitent pas le sens des mots qui précèdent ces termes.

### **2. FRAIS ET PAIEMENT**

- 2.1 En contrepartie de la fourniture des Services par Nielsen Brandbank, l'Utilisateur paiera les frais stipulés dans la Commande applicable.
- 2.2 Si une restriction de licence ou d'allocation de bande s'applique à l'utilisation par l'Utilisateur des Éléments Livrables en vertu d'une Commande, Nielsen Brandbank se réserve le droit de facturer à l'Utilisateur chaque tranche supplémentaire d'Élément Livrable qui est utilisé, accessible, téléchargé ou envoyé (le cas échéant) en dehors du champ d'application de la licence convenue, ou au-delà de l'attribution des bandes convenues, au tarif standard de Nielsen Brandbank à tout moment.
- 2.3 Sauf accord contraire écrit avec Nielsen Brandbank, l'Utilisateur, paiera en totalité tous les frais dans les 14 jours suivant la date de la facture en fonds librement disponibles sur le compte bancaire désigné par écrit par Nielsen Brandbank et le délai de paiement est primordial.
- 2.4 Tous les montants payables par l'Utilisateur en vertu du présent Accord excluent les montants à l'égard de la taxe sur la valeur ajoutée imputable à tout moment (« **TVA** »). Si une fourniture taxable à des fins de TVA est faite en vertu du présent Accord par Nielsen Brandbank à l'Utilisateur, l'Utilisateur, sur réception d'une facture avec TVA valide de Nielsen Brandbank, paiera à Nielsen Brandbank ces montants supplémentaires à l'égard de la TVA, tels qu'imputables à la fourniture des Services en même temps que le paiement est dû pour les Services.
- 2.5 Si l'Utilisateur ne parvient pas à faire un paiement à Nielsen Brandbank en vertu du présent Accord avant la date d'échéance, Nielsen Brandbank aura le droit de suspendre la fourniture de tous les Services jusqu'à ce que le paiement ait été fait en totalité et/ou les intérêts imputables au montant impayé au taux de 4 % par an au-dessus du taux d'intérêt de référence. Ces intérêts courront sur une base quotidienne à partir de la date d'échéance jusqu'au paiement effectif du montant impayé, que ce soit avant ou après jugement. L'utilisateur paiera les intérêts ainsi que le montant impayé.

### **3. FOURNITURE DE SERVICES PAR NIELSEN BRANDBANK**

- 3.1 Les Informations sur le Produit et les Éléments Livrables peuvent être seulement téléchargées depuis ou envoyées vers les Applications Nielsen Brandbank en conformité avec les méthodes de transfert utilisées par Nielsen Brandbank à tout moment. Tout envoi ou téléchargement que Nielsen Brandbank estime élevé sera soumis à des dispositions particulières.
- 3.2 À tout moment, il peut être nécessaire pour Nielsen Brandbank de demander à l'Utilisateur d'utiliser une adresse IP ou une URL de remplacement pour accéder aux Services. Cela peut inclure des circonstances où Nielsen Brandbank remplace un Serveur, change un fournisseur de services de Serveur ou modifie des fichiers du Serveur.
- 3.3 Sous réserve de circonstances hors du contrôle raisonnable de Nielsen Brandbank, Nielsen Brandbank vise à maintenir les Applications de Nielsen Brandbank opérationnelles :
  - 3.3.1 au moins 99 % du temps pendant les heures ouvrables,
  - 3.3.2 95 % du temps global, et
  - 3.3.3 de sorte que 95 % de tous les utilisateurs puissent ouvrir une session dans un délai de cinq minutes après leur première tentative en toute occasion.
- 3.4 Nielsen Brandbank mettra en œuvre des efforts raisonnables pour publier les heures prévues de coupure du système dans les Applications de Nielsen Brandbank. Dans la mesure de ce qui est raisonnablement possible, Nielsen Brandbank vise à maintenir les coupures prévues de système en dehors des heures ouvrables et dans une durée continue de quatre heures à chaque fois.
- 3.5 Nielsen Brandbank peut, sans aucune responsabilité, publier toute Information sur le Produit ou des Éléments Livrables sur ses propres systèmes et sites Web dans la mesure où ces Informations Produits ou Éléments Livrables sont, ou ont été, dans le domaine public.

### **4. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

- 4.1 L'Utilisateur devra :
  - 4.1.1 utiliser les Services uniquement à des fins légales,
  - 4.1.2 ne pas utiliser les Services pour recevoir, stocker ou transmettre des documents obscènes, menaçants, offensants, discriminatoires, diffamatoires, abusant de la confiance ou enfreignant les DPI d'un tiers,
  - 4.1.3 ne pas transmettre ou faire transmettre à travers les Services tout Virus à un ordinateur ou des systèmes de Nielsen Brandbank ou une tierce partie,
  - 4.1.4 à l'égard de tout Dispositif de Sécurité :
    - 4.1.4.1 être le seul responsable de toute utilisation des Services accessibles par l'intermédiaire du Dispositif de Sécurité. L'Utilisateur reconnaît que Nielsen Brandbank n'aura aucune responsabilité en ce qui concerne une Utilisation non autorisée des Services par le biais du ou des Dispositifs de Sécurité de l'Utilisateur,
    - 4.1.4.2 le garder confidentiel et ne pas le divulguer à quiconque,
    - 4.1.4.3 ne pas l'écrire ou le stocker où que ce soit sur un ordinateur en texte clair, et
    - 4.1.4.4 sans préjudice des obligations contractées à la présente clause 4.1.4, aviser Nielsen Brandbank dès que l'Utilisateur prend connaissance ou soupçonne que tout ou tous Dispositifs de Sécurité de l'Utilisateur ont été utilisés, ou peuvent être connus, par un tiers,
  - 4.1.5 veiller à ce qu'un programme de protection antivirus et un pare-feu appropriés et à jour (tous deux devant être conformes aux bonnes normes de l'industrie) soient installés et utilisés sur un ordinateur utilisé par l'Utilisateur pour accéder aux Services,
  - 4.1.6 ne pas utiliser de système ou de logiciel automatisé pour extraire toutes données, tout contenu ou tout document à partir des Applications de Nielsen Brandbank ou des sites Web qui présentent ou contiennent les Éléments Livrables, à moins que l'Utilisateur n'ait obtenu le consentement écrit préalable de Nielsen Brandbank,
  - 4.1.7 permettre à Nielsen Brandbank de publier le nom et le logo standard de l'Utilisateur en tant qu'utilisateur des Services de Nielsen Brandbank pour la durée du présent Accord, et
  - 4.1.8 fournir à Nielsen Brandbank une adresse e-mail et un numéro de téléphone à jour pour contacter l'assistance technique de l'Utilisateur.
- 4.2 L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'accès aux Services par le biais du ou des Dispositifs de Sécurité de l'Utilisateur est aux risques et périls de l'Utilisateur par rapport à tout dommage causé à des logiciels ou données par un Virus. Aucune garantie ou déclaration n'est donnée ou faite par Nielsen Brandbank quant à la qualité ou l'adéquation à un usage de tout matériel électronique qui peut être téléchargé à l'aide du ou des Dispositifs de Sécurité de l'Utilisateur et/ou des Services.
- 4.3 L'Utilisateur reconnaît et accepte que tout lien e-mail généré par l'Utilisateur pour télécharger ou accéder à toute information sur le Produit ou les Éléments Livrables à partir des Applications de Nielsen Brandbank est au seul risque et à la responsabilité de l'Utilisateur.
- 4.4 Au cas où un employé ou un entrepreneur ayant accès à un Dispositif de Sécurité cesse d'être employé ou engagé par l'Utilisateur, l'Utilisateur doit veiller à ce que ces personnes ne continuent pas à utiliser un tel Dispositif de Sécurité. L'Utilisateur indemniser et dédommagera Nielsen Brandbank et ses Filiales contre toutes pertes, coûts et passifs et toutes dépenses, y compris les frais juridiques ou professionnels raisonnables, subis ou encourus par Nielsen Brandbank et/ou ses Filiales, découlant de ou en relation avec toute réclamation relative à l'utilisation non autorisée de tout Dispositif de Sécurité.
- 4.5 Alors que Nielsen Brandbank enverra principalement à l'Utilisateur des e-mails concernant le statut du compte de l'Utilisateur et des notifications de Service, l'Utilisateur accepte de recevoir des e-mails marketing supplémentaires. L'Utilisateur peut choisir de ne pas recevoir ces e-mails marketing à tout moment par une notification écrite à Nielsen Brandbank ou en se désabonnant des e-mails.
- 4.6 Au cas où l'utilisateur souhaite désigner un tiers (par exemple une agence) pour avoir accès à son compte chez Nielsen Brandbank, l'Utilisateur doit obtenir le consentement écrit préalable de Nielsen Brandbank et le tiers doit conclure l'Accord d'Utilisateur Final Tiers de Nielsen Brandbank. Pour éviter tout doute, l'Utilisateur

sera responsable de tout acte ou omission de ce tiers enfreignant les dispositions du présent Accord comme si de tels actes ou omissions étaient les siens.

## 5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 5.1 L'Utilisateur reconnaît qu'il n'acquerra pas de DPI dans les Services et qu'il n'a aucun droit dans ou envers les DPI dans des Services autres que le droit d'utiliser les Services conformément à la licence accordée à la clause 5.2.
- 5.2 Nielsen Brandbank accorde en licence des DPI pour les Services et les Éléments Livrables fournis par ces Services à l'Utilisateur sur une base non exclusive et non transférable dans la mesure nécessaire afin de permettre à l'Utilisateur de faire un usage raisonnable des Services et des Éléments Livrables et non pour tout autre objectif. Si le présent Accord prend fin, alors la licence fournie par cette clause sera automatiquement résiliée. Si une Annexe de Service se termine, alors la licence prévue par cette clause sera automatiquement résiliée à l'égard de ce Service et des Éléments Livrables fournis à travers ce Service uniquement, mais autrement demeurera en vigueur.
- 5.3 Tous les DPI créés, amenés à l'existence ou acquis par Nielsen Brandbank pendant la durée du présent Accord dans la fourniture des Services seront acquis par et resteront la propriété de Nielsen Brandbank.
- 5.4 Nielsen Brandbank doit s'assurer que les propriétaires ou concédants de licence autorisés des DPI d'un Tiers dans les Services accordent une licence à Nielsen Brandbank ou, s'il est lui-même titulaire de ces droits, accorde à Nielsen Brandbank une sous-licence autorisée des DPI du Tiers.
- 5.5 Nielsen Brandbank garantit que la fourniture des Services (excluant toutes Informations Produit, tous Éléments Livrables ou tout autre contenu fourni par les Services) par Nielsen Brandbank ne viole aucun droit d'auteur, marque de commerce, marque de Service, droit de base de données, droit de conception et/ou droit moral de tiers.

## 6. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

- 6.1 Nonobstant toute autre disposition, cette clause 6 définit la limite sur l'ensemble de la responsabilité financière de chaque partie (y compris toute responsabilité pour des actes ou omissions de ses employés, agents, consultants et sous-traitants) en ce qui concerne :
  - 6.1.1 toute violation du présent Accord,
  - 6.1.2 toute utilisation des Services par l'Utilisateur, et
  - 6.1.3 toute déclaration, communiqué ou bien acte ou omission délictuelle (y compris la négligence) découlant de ou en relation avec le présent Accord.
- 6.2 Sous réserve de la clause 6.3, toutes les garanties, conditions et autres termes implicites par la loi sont, dans toute la mesure permise par la loi, exclus du présent Accord.
- 6.3 Rien dans le présent Accord ne limite ou n'exclut la responsabilité de l'une des parties en cas de décès ou de blessure résultant d'une négligence ou de tout dommage ou responsabilité encouru par une partie à la suite d'une fraude ou d'une fausse déclaration frauduleuse par l'autre partie.
- 6.4 Sous réserve de la clause 6.3 et à l'exclusion des dispositions du présent Accord où une indemnité est prévue par les parties :
  - 6.4.1 aucune partie ne sera responsable d'une perte de profits, perte d'exploitation, perte de clientèle et/ou de pertes similaires, perte d'économies anticipées, perte de biens, perte de contrat, perte d'usage, perte ou corruption de données ou d'informations ou toute perte économique, coûts, dommages, frais ou dépenses spéciales, indirectes, consécutives ou pures,
  - 6.4.2 Nielsen Brandbank ou l'un de ses dirigeants, employés ou agents ne sera pas responsable de :
    - 6.4.2.1 la transmission d'un Virus à un ordinateur ou des systèmes utilisés par l'Utilisateur, ou
    - 6.4.2.2 l'exactitude ou l'exhaustivité des Informations Produit, des Éléments Livrables ou de toute autre donnée, contenu ou document fourni par le biais des Services, ni d'aucune perte occasionnée à l'Utilisateur ou tout tiers agissant ou s'abstenant d'agir en se fondant sur, ou à la suite du document inclus ou omis dans les Informations Produit, les Éléments Livrables ou toute autre donnée, contenu ou document fourni par les Services, et
  - 6.4.3 la responsabilité totale de chaque partie envers l'autre partie au contrat, un délit civil (y compris une négligence ou un manquement à une obligation légale), de fausses déclarations, la restitution ou découlant autrement de ou en relation avec le présent Accord, seront limités à un montant égal à le montant des frais payés par l'Utilisateur pour les Services au cours des 12 mois précédant l'événement donnant lieu à une telle réclamation de dommages-intérêts.

## 7. RÉSILIATION

- 7.1 Sauf accord écrit entre les parties, chaque Service continue pendant une période minimale de 12 mois (« **durée initiale** ») et sera automatiquement renouvelé pour des périodes supplémentaires de 12 mois (chacune étant une « période de renouvellement »). Chaque Service continuera jusqu'à ce qu'une partie fournisse à l'autre partie un avis écrit pour la période spécifiée dans le calendrier pour le service concerné, qui prendra effet au plus tôt à la fin de la durée initiale ou à la fin de la période de renouvellement alors en vigueur. Les services seront renouvelés au tarif en vigueur conformément à la grille tarifaire Nielsen Brandbank la plus récente. Nielsen Brandbank fournira les efforts nécessaires pour informer l'Utilisateur par écrit (y compris par e-mail) de toute modification du tarif en vigueur au moins 45 jours avant la fin du terme du contrat ou de la Période de renouvellement alors en cours. Si l'Utilisateur ne fournit aucun retour exprimant son désaccord et n'a pas résilié le Contrat conformément à la présente clause, l'Utilisateur accepte les nouveaux tarifs en vigueur.
- 7.2 Le présent Accord prendra automatiquement fin avec effet immédiat à la résiliation de toutes les Annexes de Services intégrées au présent Accord.
- 7.3 Sans préjudice de tous autres droits ou recours, chacune des parties (« **Partie qui résilie** ») peut résilier le présent Accord et/ou toute Annexe de Service avec effet immédiat en fournissant un préavis écrit à l'autre partie (« **Partie Défaillante** ») ou à tout moment après la survenance de l'un des événements spécifiés ci-dessous :

- 7.3.1 une violation par la Partie Défaillante de ses obligations en vertu du présent Accord ou de toute Annexe de Service à laquelle (si la violation est susceptible de recours) la Partie Défaillante n'a pas remédié dans les 10 jours ouvrables après réception d'un préavis écrit de la Partie qui Résilie exigeant que la Partie Défaillante le fasse,
- 7.3.2 un événement, y compris (ou similaire quant à sa nature) ce qui suit :
  - 7.3.2.1 la Partie Défaillante est incapable de payer ses dettes à leur échéance,
  - 7.3.2.2 la Partie Défaillante est mise en liquidation soit obligatoirement soit volontairement,
  - 7.3.2.3 un curateur est nommé afin de liquider la société,
- 7.3.3 la Partie Défaillante suspend ou menace de suspendre, ou cesse ou menace de cesser, d'exploiter la totalité ou une partie substantielle de son activité.
- 7.4 Si le présent Accord et/ou toute Annexe de Service prend fin pour une raison quelconque :
  - 7.4.1 toute Commande ou tout Accord d'Utilisateur Final Tiers en vigueur au moment de la résiliation relatif aux Services résiliés prendra fin automatiquement,
  - 7.4.2 Nielsen Brandbank n'aura aucune obligation de rembourser les frais payés par l'Utilisateur,
  - 7.4.3 nonobstant toute autre disposition, tous les frais payables par l'Utilisateur à Nielsen Brandbank en vertu du présent Accord ou de l'Annexe de Service concernée deviendront exigibles et payables immédiatement. Cette clause est sans préjudice de tout droit par Nielsen Brandbank de réclamer des intérêts ou tout autre droit en vertu du présent Accord, et
  - 7.4.4 l'Utilisateur doit supprimer et détruire toutes les copies des Éléments Livrables fournis en vertu du présent Accord ou de l'Annexe de Service pertinente et fournir une confirmation écrite de leur destruction à Nielsen Brandbank dans les 14 jours suivant la date effective de la résiliation.
- 7.5 La résiliation du présent Accord et/ou de toute Annexe de Service ne porte pas atteinte aux droits, recours, obligations ou responsabilités des parties qui se sont accumulées à la date de la résiliation, y compris le droit de réclamer des dommages-intérêts à l'égard d'une violation du présent Accord et/ou de toute Annexe de Service qui existait à ou avant la date d'effet de la résiliation.

## 8. FORCE MAJEURE

- 8.1 Sous réserve de la clause 8.2, aucune des parties n'aura une quelconque responsabilité envers l'autre en cas de défaillance ou de retard causé par toute circonstance échappant au contrôle raisonnable de cette partie dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Accord, y compris, mais sans s'y limiter, toutes défaillances ou tous retards causés par des circonstances ou des facteurs qui surviennent ou se produisent en dehors du pare-feu de Nielsen Brandbank à tout moment (y compris, mais sans s'y limiter, la configuration d'un ordinateur ou d'un réseau de l'Utilisateur).
- 8.2 La clause 8.1 n'affectera pas les obligations de paiement de l'Utilisateur en vertu du présent Accord.

## 9. CONFIDENTIALITÉ

- 9.1 Une partie (« **Partie Destinataire** ») gardera strictement confidentiels tous les savoir-faire, spécifications, inventions, procédés techniques ou commerciaux ou initiatives qui sont de nature confidentielle et ont été communiqués à la Partie Destinataire par l'autre partie (« **Partie Divulgateur** ») ou ses employés, agents ou sous-traitants et toute autre information confidentielle concernant les affaires de la Partie Divulgateur, ses produits et services que la Partie Destinataire pourrait obtenir (« **Informations Confidentielles** »).
- 9.2 En ce qui concerne toute Information Confidentielle reçue de la Partie Divulgateur ou d'un tiers au nom de la Partie Divulgateur, la Partie Divulgateur et la Partie Destinataire acceptent :
  - 9.2.1 de traiter l'Information Confidentielle en confidentialité et de ne l'utiliser que dans le but de décharger les obligations de la Partie Destinataire en vertu du présent Accord,
  - 9.2.2 de ne pas copier ou écrire toute partie de l'Information Confidentielle, sauf si cela s'avère raisonnablement nécessaire en relation avec les Services,
  - 9.2.3 de ne pas divulguer l'Information Confidentielle à un tiers sans l'autorisation écrite explicite de la Partie Divulgateur (à l'exception que la Partie Destinataire peut divulguer l'Information Confidentielle à ses employés, agents et sous-traitants qui ont besoin d'un accès à l'Information Confidentielle strictement dans le cadre de l'exécution des obligations de la Partie Destinataire en vertu du présent Accord et à condition que ces employés, agents et sous-traitants soient informés de la nature confidentielle de l'Information Confidentielle et soient soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi lourdes que celles énoncées dans le présent Accord), et
  - 9.2.4 de traiter l'Information Confidentielle avec le même degré de soin et avec une protection suffisante contre une divulgation non autorisée que ceux utilisés par la Partie Destinataire pour maintenir sa propre information confidentielle ou exclusive.
- 9.3 Rien dans le présent Accord n'empêchera la Partie Destinataire d'utiliser ou de divulguer des Informations Confidentielles :
  - 9.3.1 qui soient ou entrent dans le domaine public de quelque façon sans violation du présent Accord par la Partie Destinataire ou toute personne ou entité à qui elle fait la divulgation,
  - 9.3.2 la Partie Destinataire peut démontrer :
    - 9.3.2.1 qu'elle était en sa possession ou la connaissait en l'utilisant ou en l'enregistrant dans ses dossiers avant la réception de la Partie Divulgateur et n'a pas été acquise par la Partie Destinataire de la part de la Partie Divulgateur en vertu d'une obligation de confidentialité, ou
    - 9.3.2.2 d'avoir été développée indépendamment par la Partie Destinataire sans référence à l'Information Confidentielle,
  - 9.3.3 la Partie Destinataire obtient ou est disponible à partir d'une source autre que la Partie Divulgateur sans violation par la Partie Destinataire ou d'une telle source de toute obligation de confidentialité ou de non-utilisation,
  - 9.3.4 est divulguée par la Partie Destinataire avec l'approbation écrite préalable de la Partie Divulgateur, ou

9.3.5 dont la loi requiert qu'elle soit diffusée (par ex. par une ordonnance du tribunal), à condition que, lorsque cela est permis par la loi applicable, la Partie Divulgateur reçoit un avis écrit autant que possible avant de cette demande.

9.4 Cette clause 9 survivra à la résiliation du présent Accord.

## **10. DIVISIBILITÉ**

Si une disposition du présent Accord est jugée invalide, illégale ou non exécutoire pour quelque raison par un tribunal compétent, cette disposition sera écartée et le reste du présent Accord restera en vigueur et de plein effet comme si cet Accord avait été exécuté avec la disposition illégale ou non exécutoire éliminée.

## **11. PRÉAVIS**

Tous les préavis doivent être écrits et sont réputés remis lorsqu'ils sont envoyés par courrier recommandé ou certifié, avec accusé de réception, à l'adresse de l'autre partie indiquée sur la feuille de couverture du présent Accord ou toute autre adresse notifiée à l'autre partie par écrit. Il est convenu que signifier un préavis par e-mail ou télécopieur ne sera pas une méthode efficace de notification de préavis en vertu du présent Accord.

## **12. VARIATION**

12.1 Nielsen Brandbank se réserve le droit à tout moment de modifier le présent Accord ou les Services et d'imposer des conditions nouvelles ou supplémentaires. Si l'Utilisateur continue à utiliser les Services après avoir été informé de toute modification ou de conditions supplémentaires, l'Utilisateur sera réputé avoir accepté ces changements et ils seront incorporés dans le présent Accord.

12.2 Sous réserve de la clause 12.1, aucune variation du présent Accord ne sera en vigueur sauf si elle est faite par écrit et signée par les représentants autorisés de l'Utilisateur et Nielsen Brandbank.

## **13. CESSION ET SOUS-LICENCE**

13.1 Cet Accord est au bénéfice de, et lie, les parties ainsi que leurs successeurs et ayants droit respectifs. Il ne peut être cédé par aucune des parties sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, sauf que Nielsen Brandbank peut, sur préavis, transférer ses droits et obligations en vertu de la présente convention à une filiale de Nielsen Brandbank.

13.2 Nielsen Brandbank peut sous-traiter l'un de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord. L'Utilisateur peut sous-traiter l'un de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord à condition qu'il ait obtenu le consentement écrit préalable de Nielsen Brandbank et veille à ce que ce sous-traitant soit informé de, et légalement tenu de respecter, les modalités du présent Accord. Chaque partie demeure pleinement responsable des actes et omissions de n'importe lequel de ses sous-traitants.

## **14. AUDIT**

14.1 Pendant la durée du présent Accord et pour une période de deux ans suivant sa résiliation, moyennant un préavis raisonnable à l'Utilisateur, Nielsen Brandbank aura le droit d'auditer toutes les utilisations des Éléments Livrables par l'Utilisateur, à condition que l'Utilisateur ne soit pas tenu de soumettre un tel audit plus de deux fois au cours d'une année civile. L'Utilisateur fournira à Nielsen Brandbank (et ses auditeurs et autres conseillers) toute la coopération, l'accès et l'assistance raisonnables par rapport à chaque audit. Les parties assumeront leurs propres frais et dépens engagés à l'égard du respect de leurs obligations en vertu de la présente clause 14.1, à moins que l'audit n'identifie un défaut important par l'Utilisateur, auquel cas l'Utilisateur remboursera à Nielsen Brandbank tous ses frais raisonnables engagés dans le cadre de l'audit.

14.2 Si un audit identifie que l'Utilisateur est en violation du présent Accord, sans préjudice des autres droits et recours de Nielsen Brandbank, l'Utilisateur prendra rapidement les mesures nécessaires pour se conformer à ses obligations (y compris faire un paiement supplémentaire pour toute utilisation des Éléments Livrables en dehors du champ d'application de la licence convenue aux tarifs actuels de Nielsen Brandbank).

## **15. DIVERS**

15.1 Le présent Accord, toutes Commandes et tous accords auxiliaires peuvent être signés en plusieurs exemplaires. Chaque exemplaire signé d'un document sera réputé être un original, mais tous les exemplaires signés, lorsqu'ils seront pris ensemble, constitueront un seul et même Accord.

15.2 Toutes les obligations du présent accord qui, expressément ou par leur nature, sont destinés à poursuivre au-delà de la fin du présent Accord (y compris les dispositions relatives à la confidentialité, la responsabilité, l'indemnisation, la protection des données et le droit applicable) demeureront applicable à l'expiration du présent Accord.

15.3 Rien dans le présent Accord n'est destiné à, ou ne sera réputé établir, un partenariat ou une entreprise commune entre les parties, faire d'une partie l'agent de l'autre ou autoriser une partie à faire ou conclure des engagements pour le compte de l'autre partie.

15.4 Nul autre qu'une partie au présent Accord, leurs successeurs et ayants droit autorisés, n'aura un droit de faire respecter l'une de ses conditions.

15.5 Les droits et recours prévus en vertu du présent Accord sont additionnels, et non exclusifs, aux droits ou recours prévus par la loi.

15.6 Aucun défaut ou retard d'une partie dans l'exercice de tout droit ou recours prévu par le présent Accord ou par la loi ne constitue une renonciation de ce droit ou recours ou de tout autre, ni n'empêchera ou ne restreindra l'exercice ultérieur de ce droit ou recours ou de tout autre. Aucun exercice unique ou partiel d'un tel droit ou recours n'empêchera ou ne restreindra l'exercice ultérieur de ce droit ou recours ou de tout autre.

## **16. DROIT ET JURIDICTION APPLICABLES**

Cet Accord est régi par le droit belge et les parties se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux belges.

## ANNEXE 2 : DÉFINITIONS

### 1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent Accord, les définitions suivantes sont applicables :

<b>Accord d'Utilisateur Final Tiers</b>	accord permettant à un tiers (par ex. une agence) d'avoir accès au compte de l'Utilisateur avec Nielsen Brandbank.
<b>Accord Utilisateur de GPE</b>	accord supplémentaire à conclure lorsque l'Utilisateur est une Organisation Membre de GS1.
<b>Actifs Connect</b>	désigne les images, documents, illustrations, documentations marketing ainsi que toutes Fiches Produit, données, tous contenus ou documents saisis dans ou fournis par le Service Connect.
<b>Actifs Enrich</b>	images, documents, illustrations, garanties de commercialisation et toutes autres Informations Produit, données, contenus ou documents conclus ou fournis par le Service Enrich.
<b>Annexe de Service</b>	Annexes 3 à 11 du présent Accord et toutes autres Annexes ajoutées au présent Accord définissant les modalités relatives à un Service spécifique de Nielsen Brandbank (à l'exclusion de toutes Commandes ou de tous Contrats d'Utilisateur Final Tiers).
<b>Applications de Nielsen Brandbank</b>	les applications qui reçoivent et gèrent le stockage et la diffusion des Éléments Livrables, y compris la « Bibliothèque Produit » de Nielsen Brandbank.
<b>Avis d'Étiquette</b>	avis à l'effet que l'Information Produit est fournie par le propriétaire / fabricant de la marque de l'Unité de Consommation et ces Unités de Consommation et leurs ingrédients changent fréquemment. Par conséquent, toute information qui est en fait sur l'Unité de Consommation physique doit également être lue par le consommateur final et le consommateur final doit seulement compter sur les informations contenues sur l'Unité de Consommation physique.
<b>Bénéficiaire de Données de GPE</b>	personne ou entité avec le droit d'utiliser le Service de GPE pour recevoir automatiquement, récupérer ou souscrire des Données de GPE du Service de GPE.
<b>Commande</b>	commande des Services par l'Utilisateur, passée à travers les Applications de Nielsen Brandbank ou comme stipulée dans un formulaire de bon de commande, un Énoncé des Travaux ou l'acceptation par l'Utilisateur d'un devis de Nielsen Brandbank (le cas échéant).
<b>Consommateur de Données</b>	tout tiers qui reçoit des Éléments Livrables via l'un des Services de Nielsen Brandbank, y compris les Utilisateurs de Flux de Données et les Utilisateurs de BBoD.
<b>Date d'Écllosion</b>	date à laquelle Nielsen Brandbank est notifiée par l'Utilisateur à travers les Applications de Nielsen Brandbank que l'Unité de Consommation est prête à afficher sur les plates-formes et publications d'e-commerce des Consommateurs de Données.
<b>Date de Fin</b>	date à laquelle Nielsen Brandbank notifie un Consommateur de Données pour supprimer des Éléments Livrables relatifs à une Unité de Consommation de ses plates-formes et publications d'e-commerce.
<b>Déclaration de Marché</b>	une déclaration selon laquelle l'Information Produit concerne les Unités de Consommation en vente sur le marché de destination prévu.
<b>Destinataire Connect</b>	désigne un Utilisateur de données ayant le droit d'utiliser le Service Connect pour recevoir, récupérer ou souscrire, de manière automatique, des Actifs Connect par le biais du Service Connect.
<b>Dispositif de Sécurité</b>	certificat ou jeton de sécurité numérique donné à l'Utilisateur par Nielsen Brandbank ou convenu avec l'Utilisateur par Nielsen Brandbank, dans le but d'avoir accès aux Services.
<b>Documentation GPE</b>	tous documents ou publications décrivant les processus d'action, les exigences des systèmes informatiques et les normes de communication nécessaires à respecter pour que l'Utilisateur utilise le Service de GPE.
<b>Données d'e-commerce</b>	toute Information Produit relative aux Unités de Consommation de l'Utilisateur et toutes autres données, contenu ou documents fournis par le Service de Vision d'e-Commerce.
<b>Données d'Hébergement</b>	toutes Informations Produit relatives aux Unités de Consommation de l'Utilisateur et données connexes, contenus ou documents conclus ou fournis par le Service d'Hébergement.
<b>Données de GPE</b>	toutes Informations Produit et données connexes, contenus ou documents conclus ou fournis par le Service de GPE. De tels informations peuvent inclure le GTIN, la classification, le poids, les dimensions et le taux des frais des Unités de Consommation.
<b>DPI</b>	brevets, marques de commerce, marques de service, droits d'auteur, droits de base de données, droits moraux, droits de conception, droits de conception non enregistrés, savoir-faire, informations confidentielles et tous autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle ou enregistrées ou non ou susceptibles d'être enregistrés et subsistant en Belgique ou dans toute autre partie du monde avec tout fonds commercial en rapport ou qui y est attaché.
<b>DPI Tiers</b>	tout DPI utilisé dans les Services appartenant à un tiers.
<b>EAN</b>	un « European Article Number » (Numéro d'Article Européen), code d'identification d'Unité de Consommation à huit ou 13 chiffres.
<b>Éléments Livrables</b>	toutes les données, le contenu ou les documents créés par Nielsen Brandbank ou fournis par les Services, y compris des images, modèles, animations ou texte généré par Nielsen Brandbank de, ou relatif à, des Unités de Consommation et toutes données transcrites par Nielsen Brandbank de, ou liées à des Unités de Consommation par le biais de la fourniture des Services.

<b>Énoncé des Travaux</b>	document conclu par les parties, qui intègre les dispositions du présent Accord et fournit de nouvelles spécifications pour les Services.
<b>Étiquette Privée</b>	Unités de Consommation de « marque propre » d'un Utilisateur de Flux de Données.
<b>Filiale</b>	toute société sous le contrôle d'un management commun, et dont plus de 50 % des actions (ou l'équivalent) sont détenues par : une partie ; une filiale de cette partie ; sa société de mère ultime ; ou une filiale directe ou indirectement détenue par cette société de mère ultime (où « société holding » et « filiale » sont tels que définis à l'article 6 du Code de droit des sociétés daté de 1999).
<b>Fournisseur Connect</b>	désigne un Utilisateur ayant opté de fournir des Actifs Connect pour utilisation dans le Service Connect.
<b>Fournisseur de Données de GPE</b>	personne ou entité avec le droit d'enregistrer l'Information Produit dans le Service de GPE.
<b>Frais de GPE</b>	les Frais de Montage, Frais d'Abonnement, Frais de Transaction et Frais de Soutien (chacun comme défini au paragraphe 3.1 de l'Annexe 8 ( <i>Service d'Échange Produit Global</i> )) pour le Service de GPE.
<b>GDSN</b>	Réseau mondial de synchronisation des données, un réseau constitué d'un ensemble de catalogues électroniques interopérables reliés par un répertoire global d'informations produits, le GS1 Global Registry, qui permet d'échanger des informations-produits entre les différents acteurs de la chaîne logistique dans le monde entier.
<b>GLN</b>	« Global Location Number » (Numéro d'Emplacement Global) à 13 chiffres, utilisé pour identifier un emplacement dans la chaîne d'approvisionnement.
<b>GPE / Global Product Exchange (Échange de Produit Global)</b>	banque de données GS1 GDSN de Nielsen Brandbank certifiée pour la réception, la synchronisation et le transfert de données vers et depuis des Fournisseurs de Données de GPE et des Bénéficiaires de Données de GPE.
<b>GS1</b>	Organisation internationale neutre, sans but lucratif, qui développe et maintient des normes pour les chaînes d'offre et de demande dans de multiples secteurs. <u>Le bureau local de GS1</u> qui s'applique aux Services devra être la ou les entités applicables aux fins de ce présent Accord.
<b>GS1 Global Registry</b>	Un répertoire mondial des données produits standardisées qui est accessible aux bases de données certifiées comme conformes aux standards GS1.
<b>GTIN</b>	« Global Trade Identification Number » (Numéro d'Identification de Négociation Globale), utilisé pour identifier des articles commerciaux, des Unités de Consommation ou des services.
<b>Heures Ouvrables</b>	de 09h00 à 17h00 en Belgique pendant un Jour Ouvrable.
<b>Informations Produit</b>	toutes données, contenu ou documents relatifs à une Unité de Consommation (y compris tous textes, images, photographies, vidéos, documents et animations) fournis par l'Utilisateur pour les Services.
<b>Jours Ouvrables</b>	signifie du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en Belgique.
<b>Modalités d'Approbation du Système</b>	toutes les modalités et conditions figurant sur les Applications de Nielsen Brandbank, y compris la page Web que les Utilisateurs utilisent pour approuver les Éléments Livrables et un autre contenu pour publication.
<b>Résultats de Travail</b>	tout élément de travail réalisé et livré en vertu du présent Accord dans le cadre du ou découlant du Service de Conseil, y compris tout matériel, logiciel, schéma de données ou toute autre technologie ou toute conception ou recommandation de ce qui précède et documents préparés tels que des rapports, feuilles de calcul et documents similaires et toutes mises à jour, tous ajouts ou toutes modifications à ceux-ci.
<b>Serveur</b>	matériel qui exécute les Applications de Nielsen Brandbank et réputé inclure aussi le système d'exploitation et tous les autres logiciels nécessaires au fonctionnement du matériel.
<b>Service Connect</b>	désigne un service permettant aux Fournisseurs Connect de diffuser des Actifs Connect à des Destinataires Connect en associant des Actifs Connect à des champs spécifiques des modèles de pages web des Destinataires Connect.
<b>Service d'Abonnement</b>	service pour la création d'Éléments Livrables et la transmission de ces Éléments Livrables aux Consommateurs de Données.
<b>Service d'Échange de Marchandisage</b>	un service permettant à un Utilisateur d'Échange de Marchandisage d'accéder à des Éléments Livrables afin de créer des planogrammes virtuels à des fins de commercialisation, planification de l'espace et gestion de la catégorie.
<b>Service d'Hébergement</b>	fourniture de Données d'Hébergement par un Utilisateur d'Hébergement et transmission de ces Données d'Hébergement par Nielsen Brandbank aux Consommateurs de Données.
<b>Service de Conseil</b>	un service où Nielsen Brandbank fournit à l'Utilisateur des Services professionnels supplémentaires ou complémentaires.
<b>Service de Flux de Données</b>	service permettant la distribution des Éléments Livrables aux Utilisateurs de Flux de Données.
<b>Service de GPE</b>	fourniture de données de GPE par les Fournisseurs de Données de GPE et la transmission de Données de GPE par Nielsen Brandbank aux Bénéficiaires des Données de GPE par les systèmes, la banque de données et les bases de données de GPE.
<b>Service de Vision d'e-Commerce</b>	service fournissant à un Utilisateur de Vision d'e-Commerce des données et rapports concernant ses Unités de Consommation sur des sites Web de détaillant.



<b>Service Enrich</b>	service permettant à un Utilisateur d'Enrich de télécharger et stocker des Actifs Enrich dans des applications Nielsen Brandbank et de les distribuer aux Consommateurs de Données.
<b>Services</b>	Service d'Abonnement, Service de Flux de Données, Service d'Échange de Marchandisage, Service Enrich, Service d'Hébergement, Service de GPE, Service Connect, Service de Vision d'e-Commerce, Service de Conseil et tous autres Services mis en œuvre par Nielsen Brandbank à tout moment.
<b>Unité de Consommation</b>	tout produit fourni pour les Services avec un GTIN, EAN-13, EAN-8 ou tout autre produit sans ces codes qui sont désignés comme une « Unité de Consommation » par Nielsen Brandbank à sa discrétion absolue et/ou tout produit fourni pour les Services avec un GTIN, ITF-14 ou tout autre produit sans ces codes désignés comme une « Unité de Négociation » par Nielsen Brandbank à son entière discrétion.
<b>Utilisateur</b>	entité spécifiée sur la feuille de couverture du présent Accord et où le contexte nécessite que l'« Utilisateur » comprenne également toute personne physique qui utilise l'un des Services pour le compte de cette entité ou Affilié de l'Utilisateur (lorsque cela est autorisé par le présent Accord), y compris tout sous-traitants.
<b>Utilisateur d'Abonnement</b>	toute entité ou personne qui utilise le Service d'Abonnement.
<b>Utilisateur d'Échange de Marchandisage</b>	toute entité ou personne qui utilise le Service d'Échange de Marchandisage.
<b>Utilisateur d'Hébergement</b>	toute entité ou personne qui utilise le Service d'Hébergement.
<b>Utilisateur de Flux de Données</b>	toute entité ou personne qui utilise le Service de Flux de Données.
<b>Utilisateur de GPE</b>	toute entité ou personne qui utilise le Service de GPE.
<b>Utilisateur de Vision d'e-Commerce</b>	toute entité ou personne qui utilise le Service de Vision d'e-Commerce.
<b>Utilisateur Enrich</b>	toute entité ou personne qui utilise le Service Enrich.
<b>Virus</b>	toute chose ou dispositif (y compris tout logiciel, code, fichier ou programme) qui peut : empêcher, altérer ou autrement nuire au fonctionnement de tout logiciel, matériel ou réseau, tout service de télécommunication, équipement ou réseau ou tout autre service ou dispositif ; empêcher, altérer ou autrement nuire à l'accès ou au fonctionnement de tout programme ou données, y compris la fiabilité de tout programme ou données (soit par une nouvelle organisation, une modification ou un effacement du programme ou de données en tout ou en partie ou autrement) ; ou nuire à l'expérience de l'Utilisateur, y compris des vers, chevaux de Troie, virus et autres choses ou dispositifs semblables.

## **ANNEXE 3 : SERVICE D'ABONNEMENT**

### **1. PRÉSENTATION DU SERVICE**

- 1.1 Le Service d'Abonnement peut impliquer Nielsen Brandbank sous réserve de toute combinaison des services suivants :
- 1.1.1 capture d'images d'Unités de Consommation fournies par l'Utilisateur à Nielsen Brandbank,
  - 1.1.2 transcription d'informations d'emballage sur les Unités de Consommation à partir d'échantillons physiques ou d'images des Unités de Consommation,
  - 1.1.3 téléchargement d'images et de données vers les Applications de Nielsen Brandbank pour approbation par l'Utilisateur,
  - 1.1.4 mesure physique et capture du poids et des mesures de l'Unité de Consommation,
  - 1.1.5 « Données Améliorées », à savoir où l'Utilisateur fournit un contenu contextuel enregistré comme un attribut supplémentaire dans les Applications de Nielsen Brandbank,
  - 1.1.6 « Merchandising 2D/3D », c'est-à-dire où il est demandé à Nielsen Brandbank de créer du contenu supplémentaire à des fins d'e-commerce comme la rotation d'Unité de Consommation à 360 degrés avec des capacités de zoom approfondi, et/ou
  - 1.1.7 des « Superpositions », à savoir où il est demandé à Nielsen Brandbank d'ajouter des logos sur des images,
- ou toutes autres nouvelles fonctionnalités mises à disposition à tout moment par Nielsen Brandbank de nature similaire aux services susmentionnés.

### **2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

- 2.1 Sans préjudice de la clause 4 de l'Annexe 1 (*Modalités et Conditions Standard*), l'Utilisateur :
- 2.1.1 garantit qu'il :
    - 2.1.1.1 fournira à Nielsen Brandbank ses Unités Commerciales à des fins de traitement dans le cadre du Service d'Abonnement au moins 15 jours au préalable de : (i) la date de parution choisi par l'utilisateur ; (ii) la date à laquelle l'unité de consommation doit paraître avec des données consommateur (soit en magasin, soit online) ; ou (iii) la date à laquelle les produits livrables sont requis par un utilisateur de données à des fins de planification d'espace.
    - 2.1.1.2 dispose de la compétence requise pour instruire Nielsen Brandbank de créer les Livrables relatifs à ses Unités Commerciales ; et
    - 2.1.1.3 dispose de la compétence requise pour approuver les Livrables relatifs à ses Unités Commerciales ;
  - 2.1.2 sous réserve du paragraphe 2.1.3, approuvera les Éléments Livrables dans les Applications de Nielsen Brandbank conformément aux Conditions d'Approbation du Système pour veiller à ce que : elles soient conformes à toutes les lois applicables ; toutes les images fournies par Nielsen Brandbank à travers le Service d'Abonnement soient représentatives de l'Unité de Consommation pertinente ; et tout le texte transcrit par Nielsen Brandbank soit précis et cohérent avec les informations sur l'Unité de Consommation pertinente,
  - 2.1.3 reconnaît que, lorsqu'il soumet des Informations Produits ou des Éléments Livrables directement pour distribution « en direct » dans les Applications de Nielsen Brandbank (à savoir lorsque l'Utilisateur n'approuve pas l'Information Produit ou les Éléments Livrables conformément aux Conditions d'Approbation du Système), l'Utilisateur sera réputé avoir vérifié et assumé l'entière responsabilité et les risques de la précision, du contenu et de la conformité avec toutes les lois applicables de cette Information Produit ou de ces Éléments Livrables,
  - 2.1.4 garantit qu'il a obtenu toutes les licences, consentements et approbations nécessaires (y compris de tout organisme médical pertinent) requis pour la commercialisation de chacune de ses Unités de Consommation, et
  - 2.1.5 accorde à Nielsen Brandbank et ses Filiales une licence mondiale non exclusive, irrévocable, perpétuelle, libre de redevances, cessible, afin d'utiliser tous les DPI dans chacune de ses Unités de Consommation et Information Produit uniquement en relation avec Nielsen Brandbank dans la fourniture d'un quelconque de ses Services aux clients de Nielsen Brandbank (y compris le Service d'Échange du Marchandisage) et des services de ses Filiales aux clients de ses Filiales à tout moment.
- 2.2 L'Utilisateur reconnaît et accepte que Nielsen Brandbank n'a aucune responsabilité envers l'Utilisateur ou tout Consommateur de Données pour son utilisation de la licence accordée au paragraphe 2.1.5.

### **3. OBLIGATIONS DE NIELSEN BRANDBANK**

- 3.1 Nielsen Brandbank doit fournir à l'Utilisateur le Service d'Abonnement conformément aux dispositions du présent Accord.
- 3.2 Sous réserve du paragraphe 3.3, Nielsen Brandbank ne doit faire aucune modification à tout Éléments Livrable une fois qu'il a été approuvé par l'Utilisateur conformément aux paragraphes 2.1.1 ou 2.1.3, à moins que Nielsen Brandbank n'ait obtenu le consentement préalable de l'Utilisateur (ce consentement ne doit pas être retenu ou retardé inutilement).
- 3.3 Après que les Éléments Livrables ont été approuvés par l'Utilisateur conformément aux dispositions du présent Accord et aux Conditions d'Approbation du Système, Nielsen Brandbank ne doit pas apporter de modifications autres qu'au format ou à la disposition typographique des Éléments Livrables conformément aux exigences des Consommateurs de Données.
- 3.4 L'Utilisateur reconnaît et accepte que la seule responsabilité de Nielsen Brandbank en relation avec le contenu des Éléments Livrables est d'obtenir l'approbation de l'Utilisateur du contenu des Éléments Livrables.

#### **4. INDEMNISATION**

- 4.1 L'Utilisateur indemniser et tiendra Nielsen Brandbank et ses Filiales dédommagés contre toutes pertes, coûts et passifs et toutes dépenses, y compris les frais juridiques ou professionnels raisonnables, subis ou encourus par Nielsen Brandbank et/ou ses Filiales découlant de ou en relation avec toute réclamation :
- 4.1.1 pour violation réelle ou présumée des DPI d'un tiers résultant de ou en relation avec les Unités de Consommation de l'Utilisateur et/ou l'Information Produit ou les Éléments Livrables relatifs aux Unités de Consommation de l'Utilisateur, ou
- 4.1.2 en ce qui concerne le contenu de l'Information Produit ou des Éléments Livrables (y compris leur exactitude ou leur exhaustivité) concernant les Unités de Consommation fournies par l'Utilisateur.

#### **5. RÉSILIATION**

Sans limite de ses autres droits ou recours, chacune des parties aura le droit de résilier la présente Annexe 3 (*Service d'Abonnement*) et le Service d'Abonnement (y compris toute Commande du Service d'Abonnement) en signifiant un préavis écrit d'au moins un mois à l'autre partie.(sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

## **ANNEXE 4 : SERVICE DE FLUX DE DONNÉES**

### **1. APERÇU DU SERVICE**

- 1.1 Le Service de Flux de Données implique :
  - 1.1.1 que l'Utilisateur demande des images des Unités de Consommation et des informations d'emballage sur les Unités de Consommation de Nielsen Brandbank, et
  - 1.1.2 que Nielsen Brandbank fournisse les images et données demandées (si elles sont disponibles dans les Applications de Nielsen Brandbank) à travers les flux de données de Nielsen Brandbank sur la plate-forme d'e-commerce de l'Utilisateur.

### **2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

- 2.1 Sans préjudice à la clause 4 de l'Annexe 1 (*Modalités et Conditions Standard*), l'Utilisateur :
  - 2.1.1 fournira à Nielsen Brandbank une liste de la gamme des Unités de Consommation (selon la spécification convenue) au moins une fois par semaine,
  - 2.1.2 enverra automatiquement à Nielsen Brandbank un accusé de réception immédiatement sur réception des Éléments Livrables et de toutes leurs modifications,
  - 2.1.3 appliquera les modifications ou suppressions à tous les Éléments Livrables disponibles sur tous les supports accessibles aux consommateurs avec précision et dans les 24 heures suivant la réception d'une mise à jour de Nielsen Brandbank,
  - 2.1.4 sans limite à la généralité du paragraphe 2.1.3 ci-dessus, retirera de l'affichage, et de tous supports accessibles aux consommateurs, tous les Éléments Livrables pour toute Unité de Consommation pour lesquelles les notes de Nielsen Brandbank ont été remplacées ou ont demandé son retrait par le propriétaire de la marque / fabricant,
  - 2.1.5 lors de la publication tout Éléments Livrables, publiera avec cet Éléments Livrables un Avis d'Étiquette et une Déclaration de Marché et publiera chaque Éléments Livrables seulement en ce qui concerne l'Unité de Consommation correcte et correspondante,
  - 2.1.6 utilisera les Éléments Livrables d'après le Service de Flux de Données uniquement aux fins de faire un usage raisonnable du Service de Flux de Données et de toute autre manière permise en vertu du présent Accord,
  - 2.1.7 n'aura pas le droit d'utiliser tous les Éléments Livrables ou toutes autres données obtenues grâce à l'utilisation du Service de Flux de Données jusqu'à la Date d'Éclosion pertinente, ou à tout moment après la Date de Fin pertinente,
  - 2.1.8 mettra en œuvre des efforts raisonnables pour répondre rapidement et résoudre des questions ou des difficultés que tout fournisseur tiers peut rencontrer à tout moment à l'égard des listes de gamme de l'Utilisateur, de la couverture d'un site Web ou autre,
  - 2.1.9 le cas échéant, encouragera ses fournisseurs concernés (c'est-à-dire les propriétaires de marques / fabricants d'Unités de Consommation) à utiliser le Service d'Abonnement de Nielsen Brandbank,
  - 2.1.10 enverra à Nielsen Brandbank des retours et des commentaires sur le transfert des Éléments Livrables dans les huit Heures Ouvrables suivant sa réception des Éléments Livrables,
  - 2.1.11 répondra à des appels de soutien de Nielsen Brandbank faits à l'égard de défaillances dans le cadre du flux de transfert des Éléments Livrables dans les quatre Heures Ouvrables suivant la réception de l'appel et mettra en œuvre des efforts raisonnables pour corriger les défaillances dans un Jour Ouvrable de la défaillance se produisant en premier lieu, et
  - 2.1.12 dans les trois mois suivant la demande par écrit de le faire par Nielsen Brandbank, apportera des modifications aux schémas de données et/ou interfaces pour le Service de Flux de Données et mettra à jour ses interfaces afin de confirmer les modifications apportées aux schémas et/ou interfaces de données.

### **3. OBLIGATIONS DE NIELSEN BRANDBANK**

- 3.1 Nielsen Brandbank fournira à l'Utilisateur le Service de Flux de Données conformément aux dispositions du présent Accord.
- 3.2 Nielsen Brandbank mettra en œuvre des efforts raisonnables pour livrer à l'Utilisateur des mises à jour des Éléments Livrables du Service de Flux de Données au moins une fois tous les sept jours.
- 3.3 Nielsen Brandbank mettra en œuvre des efforts raisonnables pour surveiller le Service de Flux de Données et prendra contact avec l'Utilisateur dans un délai raisonnable afin d'être informé de toute défaillance matérielle dans le Service de Flux de Données.

### **4. RÉSILIATION**

Sans limite de ses autres droits ou recours, chacune des parties aura le droit de résilier la présente Annexe 4 (*Service de Flux de Données*) et le Service de Flux de Données (y compris toute Commande du Service de Flux de Données) en signifiant un préavis écrit d'au moins 12 mois à l'autre partie. (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

## **ANNEXE 5 : SERVICE D'ÉCHANGE DE MARCHANDISAGE**

### **1. PRÉSENTATION DU SERVICE**

1.1 Le Service d'Échange de Marchandisage :

- 1.1.1 est une plate-forme basée sur le Web pour le partage de contenu permettant à l'Utilisateur de partager ses images et dimensions pour ses Unités de Consommation afin de créer des planogrammes virtuels pour le marchandisage, la planification de l'espace et la gestion des catégories, et
- 1.1.2 empêche la nécessité de « shop and shoot » (faire des achats et viser) des Unités de Consommation concurrentes ou de compiler le contenu directement à partir de centaines d'autres marques, épargnant du temps et de l'argent aux Utilisateurs de l'Échange de Marchandisage.

### **2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

2.1 Sans préjudice à la clause 4 de l'Annexe 1 (*Modalités et Conditions Standard*), l'Utilisateur :

- 2.1.1 a seulement accès aux Éléments Livrables tiers à travers le Service d'Échange de Marchandisage dans la mesure où tout Utilisateur d'Abonnement concerné n'a pas choisi de rendre les Éléments Livrables relatifs à ses Unités de Consommation « privés »,
- 2.1.2 (s'il est aussi un Utilisateur de Flux de Données) n'aura pas accès à, et n'aura pas le droit d'utiliser, tout Élément Livrable dans la mesure où il se rapporte à une Unité de Consommation d'Étiquette Privée ou tout autre Utilisateur de Flux de Données,
- 2.1.3 (s'il est aussi un Utilisateur d'Abonnement ou un Utilisateur d'Hébergement) ne divulguera pas (et ne sera pas autorisé à divulguer) à tout Utilisateur de Flux de Données dans la mesure où il se rapporte à une Unité de Consommation d'Étiquette Privée ou tout autre Utilisateur de Flux de Données,
- 2.1.4 (s'il est aussi un Utilisateur d'Abonnement ou un Utilisateur d'Hébergement) garantira que Nielsen Brandbank reçoit le contenu (raisonnablement adapté à la planification de l'espace) pour l'ensemble des unités de consommation de l'utilisateur (de temps à autre) pour une utilisation dans le cadre du service d'échange de données merchandising.
- 2.1.5 utilisera uniquement les Éléments Livrables obtenus par le Service d'Échange de Marchandisage strictement aux fins de la planification de l'espace, du marchandisage, de la gestion des catégories ou de toute utilisation équivalente ou analogue, et
- 2.1.6 mettra en œuvre des efforts raisonnables pour veiller à ce que les Applications de Nielsen Brandbank contiennent une mise à jour de l'Information Produit pour l'ensemble des Unités de Consommation de l'Utilisateur.

### **3. OBLIGATIONS DE NIELSEN BRANDBANK**

Nielsen Brandbank fournira à l'Utilisateur le Service d'Échange de Marchandisage conformément aux dispositions du présent Accord.

### **4. RÉSILIATION**

Sans limite de ses autres droits ou recours, chacune des parties aura le droit de résilier la présente Annexe 5 (*Service d'Échange de Marchandisage*) et le Service d'Abonnement (y compris toute Commande du Service d'Échange de Marchandisage) en signifiant un préavis écrit d'au moins un mois à l'autre partie.  
(sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

## **ANNEXE 6 : SERVICE ENRICH**

### **1. APERÇU DU SERVICE**

- 1.1 Le Service Enrich implique que Nielsen Brandbank fournisse une plate-forme à l'Utilisateur pour :
  - 1.1.1 télécharger des images, documents, illustrations et/ou documentation marketing dans divers formats de fichiers, et
  - 1.1.2 utiliser une interface simple pour regrouper les actifs, les associer avec les Unités de Consommation connexes et les distribuer aux Consommateurs de Données.

### **2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

- 2.1 Sans préjudice de la clause 4 de l'Annexe 1 (*Modalités et Conditions Standard*), l'Utilisateur :
  - 2.1.1 garantit qu'il a l'autorité appropriée pour fournir et approuver les Actifs Enrich relatifs aux Unités de Consommation de l'Utilisateur,
  - 2.1.2 approuvera les Actifs Enrich relatifs aux Unités de Consommation de l'Utilisateur dans les Applications de Nielsen Brandbank pour garantir que ces Actifs Enrich soient exacts, corrects et conformes à toutes les lois applicables,
  - 2.1.3 nommera un représentant autorisé de l'Utilisateur comme « Éditeur Enrich » qui sera responsable de:
    - 2.1.3.1 créer des « liens » entre les Actifs Enrich et les Unités de Consommation de l'Utilisateur, et
    - 2.1.3.2 publier les Actifs Enrich pour distribution aux Consommateurs de Données,
  - 2.1.4 précisera le type d'actif, le style d'actif et la priorité du Consommateur de Données (à savoir l'ordre auquel les Actifs Enrich apparaîtront sur la page Web d'un Consommateur de Données) pour chacun des Actifs Enrich, et
  - 2.1.5 accorde par la présente à Nielsen Brandbank et ses Filiales une licence mondiale non exclusive, cessible, irrévocable, libre de redevance, pour utiliser tous les DPI dans les Actifs Enrich uniquement en relation avec Nielsen Brandbank fournissant le Service Enrich à l'Utilisateur et distribuant les Actifs Enrich aux Consommateurs de Données via les Services de Nielsen Brandbank. Si cette Annexe 6 (*Service Enrich*) et/ou l'Accord prend fin, la présente licence prendra fin automatiquement après la suppression de tous les Actifs Enrich de toutes les plates-formes d'e-commerce des Consommateurs de Données et après la cessation de ces Actifs Enrich à utiliser dans toute les documents imprimés des Consommateurs de Données.
- 2.2 L'Utilisateur reconnaît par la présente que :
  - 2.2.1 s'il relie plusieurs Actifs Enrich avec le même type d'actif, le style de l'actif et la priorité du Consommateur de Données pour une Unité de Consommation, l'Actif Enrich avec l'horodatage le plus récent au moment où il a été lié à l'Unité de Consommation pertinente sera considéré comme l'Actif Enrich préféré de l'Utilisateur et cela prendra la priorité lors de la distribution aux Consommateurs de Données, et
  - 2.2.2 Nielsen Brandbank n'a aucune responsabilité envers l'Utilisateur ou tout Consommateur de Données pour son utilisation de la licence accordée au paragraphe 2.1.5.

### **3. OBLIGATIONS DE NIELSEN BRANDBANK**

- 3.1 Nielsen Brandbank doit fournir à l'Utilisateur le Service Enrich conformément aux dispositions du présent Accord.
- 3.2 L'Utilisateur reconnaît et accepte que la seule responsabilité de Nielsen Brandbank en relation avec le contenu des Actifs Enrich relatifs aux Unités de Consommation de l'Utilisateur est d'obtenir l'approbation de l'Utilisateur du contenu des Actifs Enrich.

### **4. INDEMNISATION**

- 4.1 L'Utilisateur indemnifiera et tiendra Nielsen Brandbank et ses Filiales dédommagés contre toutes pertes, coûts et passifs et toutes dépenses, y compris les frais juridiques ou professionnels raisonnables, subis ou encourus par Nielsen Brandbank et/ou ses Filiales découlant de ou en relation avec toute réclamation :
  - 4.1.1 pour une violation réelle ou présumée des DPI d'un tiers résultant de ou en relation avec les Actifs Enrich, ou
  - 4.1.2 en ce qui concerne le contenu de l'Actif Enrich (y compris son exactitude ou son exhaustivité).

### **5. RÉSILIATION**

Sans limite de ses autres droits ou recours, chacune des parties aura le droit de résilier la présente Annexe 6 (*Service Enrich*) et le Service Enrich (y compris toute Commande du Service Enrich) en signifiant un préavis écrit d'au moins un mois à l'autre partie. (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

## **ANNEXE 7 : SERVICE D'HÉBERGEMENT**

### **1. PRÉSENTATION DU SERVICE**

- 1.1 Le Service d'Hébergement peut impliquer :
  - 1.1.1 l'Utilisateur capturant des images de ses Unités de Consommation et/ou transcrivant les informations d'emballage sur les Unités de Consommation,
  - 1.1.2 l'Utilisateur envoyant (ou fournissant à Nielsen Brandbank pour lui envoyer) les images et/ou les informations d'emballage sur les Applications de Nielsen Brandbank pour approbation par l'Utilisateur, et
  - 1.1.3 Nielsen Brandbank distribuant les images et/ou les données aux Consommateurs de Données.

### **2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

- 2.1 Sans préjudice de la clause 4 de l'Annexe 1 (*Modalités et Conditions Standard*), l'Utilisateur :
  - 2.1.1 garantit qu'il a l'autorité adéquate pour fournir et approuver les Données d'Hébergement relatives aux Unités de Consommation de l'Utilisateur,
  - 2.1.2 sous réserve du paragraphe 2.1.3, approuvera les Données d'Hébergement dans les Applications de Nielsen Brandbank conformément aux Conditions d'Approbation du Système pour veiller à ce que : elles soient conformes à toutes les lois applicables ; toutes les images fournies par l'Utilisateur soient représentatives de l'Unité de Consommation ; et/ou tout le texte transcrit par l'Unité de Consommation soit précis et cohérent avec les informations d'emballage de l'Unité de Consommation pertinente ;
  - 2.1.3 reconnaît que, lorsqu'il soumet des Données d'Hébergement directement pour distribution « en direct » dans les Applications de Nielsen Brandbank (à savoir lorsque l'Utilisateur n'approuve pas les Données d'Hébergement conformément aux Conditions d'Approbation du Système), l'Utilisateur sera réputé avoir vérifié et assumé l'entière responsabilité et les risques de la précision, du contenu et de la conformité avec toutes les lois applicables des Données d'Hébergement,
  - 2.1.4 garantit qu'il a obtenu toutes les licences, consentements et approbations nécessaires (y compris de tout organisme médical pertinent) requis pour la commercialisation de chacune de ses Unités de Consommation, et
  - 2.1.5 accorde à Nielsen Brandbank et ses Filiales une licence mondiale non exclusive, irrévocable, perpétuelle, libre de redevances, cessible, afin d'utiliser tous les DPI dans les Données d'Hébergement uniquement en relation avec Nielsen Brandbank dans la fourniture d'un quelconque de ses Services aux clients de Nielsen Brandbank (y compris le Service d'Échange du Marchandisage) et des services des Filiales aux clients de ses Filiales à tout moment.
- 2.2 L'Utilisateur reconnaît que Nielsen Brandbank n'a aucune responsabilité envers l'Utilisateur ou tout Consommateur de Données pour son utilisation de la licence accordée au paragraphe 2.1.5.

### **3. OBLIGATIONS DE NIELSEN BRANDBANK**

- 3.1 Nielsen Brandbank doit fournir à l'Utilisateur le Service d'Hébergement conformément aux dispositions du présent Accord.
- 3.2 Sous réserve du paragraphe 3.3, Nielsen Brandbank ne doit faire aucune modification à toutes Données d'Hébergement une fois qu'elles ont été approuvées par l'Utilisateur conformément aux paragraphes 2.1.1 ou 2.1.3, à moins que Nielsen Brandbank n'ait obtenu le consentement préalable de l'Utilisateur (ce consentement ne doit pas être retenu ou retardé inutilement).
- 3.3 Après que les Données d'Hébergement ont été approuvées par l'Utilisateur conformément aux dispositions du présent Accord et aux Conditions d'Approbation du Système, Nielsen Brandbank ne doit pas apporter de modifications autres qu'au format ou à la disposition typographique des Données d'Hébergement conformément aux exigences des Consommateurs de Données.
- 3.4 L'Utilisateur reconnaît et accepte que la seule responsabilité de Nielsen Brandbank en relation avec le contenu des Données d'Hébergement relatives aux Unités de Consommation de l'Utilisateur est d'obtenir l'approbation de l'Utilisateur du contenu des Données d'Hébergement.

### **4. INDEMNISATION**

- 4.1 L'Utilisateur indemniserà et tiendra Nielsen Brandbank et ses Filiales dédommagés contre toutes pertes, coûts et passifs et toutes dépenses, y compris les frais juridiques ou professionnels raisonnables, subis ou encourus par Nielsen Brandbank et/ou ses Filiales découlant de ou en relation avec toute réclamation :
  - 4.1.1 pour violation réelle ou présumée des DPI d'un tiers résultant de ou en relation avec les Unités de Consommation de l'Utilisateur et/ou les Données d'Hébergement ou les Éléments Livrables relatifs aux Unités de Consommation de l'Utilisateur, ou
  - 4.1.2 en ce qui concerne le contenu des Données d'Hébergement ou des Éléments Livrables (y compris leur exactitude ou leur exhaustivité) concernant les Unités de Consommation de l'Utilisateur.

### **5. RÉSILIATION**

Sans limite à ses autres droits ou recours, chacune des parties aura le droit de résilier la présente Annexe 7 (*Service d'Hébergement*) et le Service d'Hébergement (y compris toute Commande du Service d'Hébergement) en signifiant un préavis écrit d'au moins un mois à l'autre partie. (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

## **ANNEXE 8 : SERVICE D'ÉCHANGE DE PRODUIT GLOBAL**

### **1. PRÉSENTATION DU SERVICE**

- 1.1 Le Service de GPE est un service de synchronisation des données qui est conforme aux standards GS1 GDSN en application et qui fournit à l'Utilisateur un accès à la banque de données certifiées GS1 GDSN de Nielsen Brandbank pour recevoir, synchroniser et transférer des données vers et depuis des fournisseurs ou preneurs de données qui ont soit souscrit à une base de données GS1 GDSN, soit souscrit à GPE.
- 1.2 Le Service de GPE intègre les données B2C approuvées par le Fournisseur de Données dans la « Bibliothèque Produit » de Nielsen Brandbank (Service par abonnement détaillé dans l'annexe 3) avec les données B2B importées et publiées sur le portail.
- 1.3 Sauf si un Fournisseur de Données de GPE a choisi d'enregistrer ses Informations Produits comme « non publiques », tous les Utilisateurs du GPE auront accès à l'Information Produit contenue dans le Service de GPE.
- 1.4 L'Utilisateur doit lire et se conformer à la Documentation de GPE pour que l'échange des Données de GPE via le Service de GPE ait lieu. Les parties reconnaissent et conviennent que la participation de l'Utilisateur à GS1 GDSN est assujettie aux conditions énoncées dans l'Accord de Participation GS1 GDSN Inc. disponible à l'adresse [https://www.gs1.org/docs/gdsn/support/GDSN Terms of Participation non\\_US.pdf](https://www.gs1.org/docs/gdsn/support/GDSN_Terms_of_Participation_non_US.pdf), et ses mises à jour régulières.
- 1.5 En cas de conflit entre les modalités de ce Contrat et celles de l'Accord de Participation GS1 GDSN Inc., l'Accord de Participation GS1 GDSN Inc. prévaudra dans la mesure où il est approprié pour la participation de l'Utilisateur à GS1 GDSN.

### **2. CONDITIONS D'ENREGISTREMENT**

- 2.1 L'enregistrement au Service de GPE est ouvert dans le monde entier aux propriétaires / fabricants de la marque, détaillants et organisations membres de GS1, à condition :
  - 2.1.1 qu'ils soient émis avec un GLN valide par l'organisation GS1 locale qui permette à l'Utilisateur de GPE d'être identifié par ce GLN dans le Service de GPE, et
  - 2.1.2 de conclure une Déclaration de Travail de GPE avec Nielsen Brandbank et d'effectuer le paiement des Frais de GPE conformément au barème tarifaire de Nielsen Brandbank en vigueur à tout moment.
- 2.2 Le transfert de Données de GPE au Service de GPE est subordonné à chaque Unité de Consommation (à laquelle les Données de GPE se rapportent), identifiable au moyen de :
  - 2.2.1 un GTIN,
  - 2.2.2 un GLN pour le Fournisseur de Données de GPE, et
  - 2.2.3 une zone de commercialisation (zone cible) (par exemple « UK » ou « DE »).

### **3. FRAIS**

- 3.1 Pour s'enregistrer en tant qu'Utilisateur de GPE, l'Utilisateur doit payer à Nielsen Brandbank :
  - 3.1.1 des « **Frais de Montage** » : il s'agit d'un montant non remboursable payable après approbation de Nielsen Brandbank quant à l'adhésion de l'Utilisateur au Service de GPE et permettant à l'Utilisateur de recevoir le Service de GPE,
  - 3.1.2 des « **Frais de Souscription** » : l'abonnement par l'Utilisateur au Service de GPE, payable sur une base mensuelle,
  - 3.1.3 des « **Frais Transactionnels** » : il s'agit de frais « par envoi d'Unité de Consommation » payés à l'avance par l'Utilisateur pour des Unités de Consommation déclarées et rétrospectivement pour des Unités de Consommation nouvellement ajoutées. Si l'allocation d'Unités de Consommation dépasse les Frais d'Abonnement convenus menant à un prix plus élevé, alors ce supplément sera facturé a posteriori, et
  - 3.1.4 des « **Frais d'Assistance** » : il s'agit des frais de l'assistance technique fournie par Nielsen Brandbank en relation avec le Service de GPE, comme indiqué dans chaque commande applicable.

### **4. DROITS ET OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

- 4.1 Sans préjudice de la clause 4 de l'Annexe 1 (*Modalités et Conditions Standard*), l'Utilisateur :
  - 4.1.1 a le droit d'utiliser le Service de GPE en conformité avec les modalités de, et pour la période spécifiée dans une Commande,
  - 4.1.2 est responsable de ses propres coûts d'établissement et de communication opérationnelle avec le Service de GPE,
  - 4.1.3 garantit qu'il a lu et accepté les Termes énoncés dans l'Accord de Participation GS1 GDSN Inc. disponible à l'adresse [https://www.gs1.org/docs/gdsn/support/GDSN\\_Terms\\_of\\_Participation\\_non\\_US.pdf](https://www.gs1.org/docs/gdsn/support/GDSN_Terms_of_Participation_non_US.pdf), et ses mises à jour régulières;
  - 4.1.4 s'engage à utiliser le Service de GPE conformément aux directives spécifiées dans la Documentation de GPE, y compris à mettre en œuvre les nouvelles publications et/ou versions du système de GPE dans un délai maximum de quatre semaines après la publication,
  - 4.1.5 s'engage à agir conformément à la loi Data Protection Act (Protection Des Données Personnelles) de 1998 et/ou toute autre législation applicable sur la protection de la vie privée et des données, y compris dans le respect notamment des règles applicables à l'échange de données à caractère personnel (comme défini aux présentes);
  - 4.1.6 ne peut pas revendre les Données de GPE et l'Utilisateur garantit qu'il n'établira pas un système concurrent de banque de données sur la base des Données de GPE acquises auprès du Service de GPE;
  - 4.1.7 (si l'Utilisateur est un fournisseur de Données de GPE) garantit qu'il a l'autorité appropriée pour fournir et approuver les Données de GPE envoyées sur le Service de GPE et garantit qu'il a obtenu



toutes les licences, les consentements et les approbations nécessaires (y compris de tout corps médical pertinent) à la commercialisation de chaque Unité de Consommation;

- 4.1.8 (si l'Utilisateur est un Fournisseur de Données de GPE) approuvera les Données de GPE relatives à ses Unités de Consommation dans les Applications de Nielsen Brandbank afin de garantir que ces Données de GPE soient exactes, correctes et conformes à toutes les lois applicables; et
- 4.1.9 l'Utilisateur reconnaît et convient que s'il est membre d'une autre base de données, Nielsen Brandbank sera déchargé de toute responsabilité envers l'Utilisateur ou tierce partie résultant de son utilisation du Service de GPE.

## **5. OBLIGATIONS DE NIELSEN BRANDBANK**

Nielsen Brandbank fournira à l'Utilisateur le Service de GPE conformément aux dispositions du présent Accord.

## **6. INDEMNISATION**

- 6.1 L'Utilisateur indemnifiera et tiendra Nielsen Brandbank et ses Filiales dédommagés contre toutes pertes, coûts et passifs et toutes dépenses, y compris les frais juridiques ou professionnels raisonnables, subis ou encourus par Nielsen Brandbank et/ou ses Filiales découlant de ou en relation avec toute réclamation :
  - 6.1.1 à l'égard de l'utilisation par l'Utilisateur du Service de GPE ou des Données de GPE en violation du présent Accord ou de la Documentation de GPE,
  - 6.1.2 en cas de non-respect des Termes énoncés dans l'Accord de Participation GS1 GDSN Inc. ou toute autre norme, réglementation ou directive régissant le GS1 GDSN et le GS1 Global Registry par un Utilisateur;
  - 6.1.3 (si l'Utilisateur est un Fournisseur de Données de GPE) pour violation réelle ou présumée des DPI d'un tiers résultant de ou en relation avec les Unités de Consommation de l'Utilisateur et/ou les Données de GPE ou les Éléments Livrables relatifs aux Unités de Consommation de l'Utilisateur, ou
  - 6.1.4 (si l'Utilisateur est un Fournisseur de Données de GPE) en ce qui concerne le contenu des Données de GPE ou des Éléments Livrables (y compris leur exactitude ou leur exhaustivité) concernant les Unités de Consommation de l'Utilisateur.

## **7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- 7.1 Si l'Utilisateur est un Fournisseur de Données de GPE, l'Utilisateur accorde par la présente à Nielsen Brandbank et ses Filiales une licence mondiale non exclusive, irrévocable, perpétuelle, libre de redevances, cessible, afin d'utiliser tous les DPI dans les Données de GPE envoyées vers, ou fournies pour le Service de GPE uniquement en relation avec Nielsen Brandbank dans la fourniture d'un quelconque de ses Services aux clients de Nielsen Brandbank (y compris le Service d'Échange du Marchandisage) et des services des Filiales aux clients de ses Filiales à tout moment L'Utilisateur reconnaît que Nielsen Brandbank n'a aucune responsabilité envers l'Utilisateur ou tout Consommateur de Données pour son utilisation de la licence accordée au paragraphe 7.1.
- 7.2 Si l'Utilisateur est un Bénéficiaire de Données de GPE, Nielsen Brandbank accorde en licence des DPI pour les Données de GPE à l'Utilisateur sur une base non exclusive et non transférable dans la mesure nécessaire afin de permettre à l'Utilisateur de faire un usage interne raisonnable du Service de GPE et des Données de GPE et non pour tout autre objectif. Si la présente Annexe 8 (*Échange de Service Produit Global*) se termine, la licence stipulée dans le présent paragraphe sera automatiquement résiliée.

## **8. RESPONSABILITÉ**

- 8.1 L'Utilisateur reconnaît et accepte que Nielsen Brandbank :
  - 8.1.1 est responsable de la réception, du traitement et de la transmission des Données de GPE, mais n'est pas responsable de l'exactitude du contenu des Données de GPE échangées via le Service de GPE, et
  - 8.1.2 n'est pas responsable de l'existence, la pertinence ou la performance des lignes de transmission utilisées par l'Utilisateur pour communiquer avec le Service de GPE et n'est pas responsable du matériel et du logiciel de l'Utilisateur utilisés pour communiquer avec le Service de GPE.

## **9. RÉSILIATION**

- 9.1 Sans limiter ses autres droits ou recours, Nielsen Brandbank a le droit de résilier la présente Annexe 8 (*Échange de Service Produit Global*) et le Service de GPE (et toute Commande pour le Service de GPE) immédiatement en fournissant à l'Utilisateur un préavis écrit si :
  - 9.1.1 l'Utilisateur ne respecte pas les Termes énoncés dans l'Accord de Participation GS1 GDSN Inc. ou toute autre norme, réglementation ou directive régissant le GS1 GDSN et le GS1 Global Registry par un Utilisateur;
  - 9.1.2 l'Utilisateur tente à plusieurs reprises de transférer des Données de GPE en violation du présent Accord ou cause (ou Nielsen Brandbank estime qu'il est susceptible de causer) de graves interruptions dans le flux de travail du Service de GPE ou à un Utilisateur de GPE,
  - 9.1.3 l'Utilisateur n'a pas mis en place un système informatique qui garantit une plate-forme suffisamment sécurisée pour la réception des Données de GPE, ou
  - 9.1.4 le contrat relatif à la fourniture du Service de GPE entre GS1 et Nielsen Brandbank est résilié pour une raison quelconque.
- 9.2 Sans limite à ses autres droits ou recours, chacune des parties aura le droit de résilier la présente Annexe 8 (*Service d'Échange de Produit Global*) et le Service de GPE (y compris toute Commande du Service de GPE) en signifiant un préavis écrit à l'autre partie d'au moins :
  - 9.2.1 un mois si l'Utilisateur est un Fournisseur de Données de GPE (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1), ou
  - 9.2.2 12 mois si l'Utilisateur est un Bénéficiaire de Données de GPE (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

## **ANNEXE 9 : SERVICE DE VISION D'e-COMMERCE**

### **1. PRÉSENTATION DU SERVICE**

1.1 Le Service de Vision d'e-Commerce peut impliquer que Nielsen Brandbank fournisse à l'Utilisateur l'un des éléments suivants :

1.1.1 *Niveau 1 : Accès à une Plate-forme Web :*

1.1.1.1 une analyse de ses Unités de Consommation sur les sites Web du détaillant. Les informations fournies peuvent comprendre : la disponibilité de l'Unité de Consommation avec des détaillants spécifiques ; des données sur les prix et les promotions ; si l'Unité de Consommation apparaît dans des résultats de recherche sur le site Web du détaillant ; une analyse indiquant si les données du détaillant relatives à une Unité de Consommation correspondent aux données dans les Applications de Nielsen Brandbank ; la part du rayon que l'Unité de Consommation occupe par rapport aux produits concurrents ; et des avis de consommateurs, et

1.1.1.2 la capacité de suivre et de vérifier historiquement les données ci-dessus, identifier les tendances et procéder à une comparaison de la concurrence par rapport aux prix, aux promotions et au positionnement sur le site Web du détaillant,

1.1.2 *Niveau 2 : Accès à une Plate-forme Web et Rapports de Fréquence Convenue :*

1.1.2.1 les Services détaillés au niveau 1 ci-dessus, et

1.1.2.2 une analyse par un représentant de Nielsen Brandbank (sous la forme d'un rapport PowerPoint ou une autre forme de document) fournissant à l'Utilisateur une « vision » sur la base des informations obtenues par l'intermédiaire du Service de Vision d'e-Commerce, ou

1.1.3 *Niveau 3 : Gestionnaire Grands Comptes d'e-Commerce :*

1.1.3.1 un Gestionnaire Grands Comptes d'e-Commerce dédié qui surveillera les indicateurs clés de performance (comme convenu par les parties par écrit) (« ICP ») et travaillera avec les détaillants pour le compte de l'Utilisateur dans le but d'atteindre les indicateurs clés de performance (par exemple s'assurer que la qualité des données soit maintenue et veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes dans l'assortiment d'Unités de Consommation de l'Utilisateur sur le site Web d'un détaillant),

comme convenu par les parties par écrit.

### **2. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR**

2.1 Sans préjudice de la clause 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales Standard*), l'Utilisateur :

2.1.1 veillera à fournir à Nielsen Brandbank des données pertinentes et exactes nécessaires à l'exécution du Service de Vision d'e-Commerce. Par exemple, par rapport à l'analyse des résultats de recherche sur le site Web du détaillant, l'Utilisateur doit fournir à Nielsen Brandbank les termes de recherche pertinents pour mener l'analyse,

2.1.2 utilisera uniquement les Données d'e-Commerce à des fins strictement internes, et

2.1.3 (si les Services de Niveau 3 ci-dessus s'appliquent) sera chargé de définir les indicateurs clés de performance applicables et fournira à Nielsen Brandbank toutes les informations et les documents (comme la documentation marketing) nécessaires pour permettre à Nielsen Brandbank de fournir les Services de Niveau 3 ci-dessus au nom de l'Utilisateur.

2.2 L'Utilisateur reconnaît et accepte que Nielsen Brandbank puisse utiliser à tout moment les Données d'e-Commerce pour l'un de ses Services et les services de ses Filiales.

### **3. OBLIGATIONS DE NIELSEN BRANDBANK**

3.1 Nielsen Brandbank fournira à l'Utilisateur le Service de Vision d'e-Commerce conformément aux dispositions du présent Accord.

3.2 L'Utilisateur reconnaît que :

3.2.1 les sites de détaillants sont dynamiques et par conséquent, les Données d'e-Commerce peuvent ne pas refléter l'état ou le contenu de toutes les données applicables sur un site Web de détaillant à tout moment avant ou après que les Données d'e-Commerce sont capturées à partir du site Web du détaillant par Nielsen Brandbank pour une utilisation dans le Service de Vision d'e-Commerce,

3.2.2 bien que Nielsen Brandbank doive mettre en œuvre des efforts raisonnables pour fournir des Données d'e-Commerce exactes et pertinentes à l'Utilisateur par l'intermédiaire du Service de Vision d'e-Commerce, toutes les Données d'e-Commerce sont fournies « telles quelles » et Nielsen Brandbank ne peut pas être tenue responsable d'erreurs ou d'inexactitudes en ce qui concerne le contenu des Données d'e-Commerce,

3.2.3 Nielsen Brandbank ne sera pas en mesure de fournir le Service de Vision d'e-Commerce à l'égard de détaillants si :

3.2.3.1 le site Web du détaillant contenant la page Web des Unités de Consommation de l'Utilisateur est indisponible pour une raison quelconque,

3.2.3.2 la page Web du détaillant relative aux Unités de Consommation de l'Utilisateur est mise à jour d'une manière qui nécessite que Nielsen Brandbank fasse des ajustements aux méthodes d'obtention des données pour le Service de Vision d'e-Commerce, ou

3.2.3.3 Nielsen Brandbank est incapable d'accéder au site Web du détaillant ou à la page Web de tout détaillant relative aux Unités de Consommation de l'Utilisateur pour toute autre raison, et Nielsen Brandbank mettra en œuvre des efforts raisonnables pour reprendre la fourniture du Service de Vision d'e-Commerce dès que cela sera raisonnablement possible, et

3.2.4 au cas où l'exécution du Service de Vision d'e-Commerce ne puisse pas être repris en vertu du paragraphe 3.2.3 dans un délai de 30 jours, Nielsen Brandbank cessera de fournir le Service de Vision d'e-Commerce à l'égard de ce détaillant et devra mettre en œuvre des efforts raisonnables pour fournir à l'Utilisateur des Données d'e-Commerce à l'égard d'un détaillant comparable (comme convenu avec l'Utilisateur par écrit).

#### **4. RÉSILIATION**

Sans limiter ses autres droits ou recours, chacune des parties aura le droit de résilier la présente Annexe 9 (*Service de Vision d'e-Commerce*) et le Service de Vision d'e-Commerce (y compris toute Commande du Service de Vision d'e-Commerce) en notifiant un préavis écrit d'au moins un mois à l'autre partie. (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

## **ANNEXE 10 : SERVICE DE CONSEIL**

### **1. APERÇU DU SERVICE**

Le Service de Conseil est un service fourni par Nielsen Brandbank qui permet à l'Utilisateur de fournir un travail sur mesure ou des services complémentaires à ses autres Services.

### **2. OBLIGATIONS**

2.1 Sans préjudice à la clause 4 de l'Annexe 1 (*Conditions Générales Standard*), l'Utilisateur fournira à Nielsen Brandbank toutes les informations et l'assistance nécessaires à l'exécution du Service de Conseil.

2.2 Nielsen Brandbank doit :

2.2.1 avoir recours à une diligence et des compétences raisonnables dans la fourniture du Service de Conseil, et

2.2.2 le cas échéant, fournir tout l'équipement raisonnable pour l'exécution des Services.

2.3 Nielsen Brandbank mettra en œuvre des efforts raisonnables afin de répondre à tout délai convenu avec l'Utilisateur pour effectuer le Service de Conseil ou toute partie du Service de Conseil, mais ne pourra pas être tenu, responsable en cas de manquement.

### **3. STATUT DE NIELSEN BRANDBANK**

3.1 Les parties reconnaissent que l'Utilisateur n'est pas obligé de fournir du travail à Nielsen Brandbank, et Nielsen Brandbank n'est pas tenue de fournir des Services à l'Utilisateur, au-delà de l'expiration du présent Accord ou de toute Commande de Service de Conseil.

3.2 Nielsen Brandbank peut affecter certains employés de Nielsen Brandbank à la fourniture de Service de Conseil (les « **Consultants** ») tel que spécifié dans une Commande de Service de Conseil. Si ces Consultants ne sont pas en mesure d'effectuer le Service de Conseil, Nielsen Brandbank peut nommer un remplaçant en donnant un préavis à l'Utilisateur.

### **4. RÉSULTATS DES TRAVAUX**

4.1 Rien dans le présent Accord n'accordera à l'une ou l'autre partie des droits dans les DPI de l'autre partie qui existent avant que le Service de Conseil ne commence ou qui découlent de travaux menés en dehors du champ d'application du Service de Conseil, sauf Accord des parties par écrit.

4.2 Nielsen Brandbank détiendra tous les DPI présents et futurs portant sur ou en relation avec les Résultats des Travaux.

4.3 Nielsen Brandbank accorde à l'Utilisateur une licence mondiale non exclusive, irrévocable, perpétuelle, non transmissible, exempte de redevance, pour utiliser tous les DPI relatifs aux Résultats des Travaux qui sont fournis à l'Utilisateur conformément au présent Accord pour un usage professionnel interne de l'Utilisateur.

4.4 L'Utilisateur fera tous les actes et signera tous les documents (sans frais pour Nielsen Brandbank) à la demande de Nielsen Brandbank nécessaires pour donner effet au paragraphe 4.2.

4.5 L'Utilisateur déclare, garantit et s'engage auprès de Nielsen Brandbank à ce que l'Utilisateur ait et maintienne toutes les licences et autorisations nécessaires pour que Nielsen Brandbank fournisse le Service de Conseil.

### **5. INDEMNISATION**

L'Utilisateur indemnifiera et dédommagera Nielsen Brandbank et ses Filiales contre toutes pertes, coûts et passifs et toutes dépenses, y compris les frais juridiques ou professionnels raisonnables, subis ou encourus par Nielsen Brandbank et/ou ses Filiales, découlant de ou en relation avec toute réclamation relative aux instructions, documents et/ou spécifications fournies par l'Utilisateur à Nielsen Brandbank concernant la fourniture du Service de Conseil.

### **6. RÉSILIATION**

Sans limiter à ses autres droits ou recours, chacune des parties aura le droit de résilier la présente Annexe 10 (*Service de Conseil*) et le Service de Conseil (y compris toute Commande du Service de Conseil) en signifiant un préavis écrit d'au moins un mois à l'autre partie. (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

## **ANNEXE 11 : SERVICE CONNECT**

### **1. DESCRIPTION DU SERVICE**

- 1.1 Dans le cadre du Service Connect, Nielsen Brandbank offre aux Fournisseurs Connect la possibilité de :
  - 1.1.1 télécharger des images, documents, illustrations et/ou documentations marketing dans divers formats de fichiers dans les Applications Nielsen Brandbank ;
  - 1.1.2 et d'utiliser une interface simple pour associer les actifs à un modèle de page web de Destinataire Connect (ci-après le « **Modèle** ») pour certaines Unités Commerciales ou catégories et pour distribuer ces actifs au Destinataire Connect concerné afin de les afficher sur son site web.

### **2. OBLIGATIONS DU DESTINATAIRE CONNECT**

- 2.1 Sans préjudice des obligations de l'Utilisateur figurant dans les Conditions générales, si l'Utilisateur est un Destinataire Connect, il :
  - 2.1.1 fournira à Nielsen Brandbank pour ses pages de commerce en ligne, le cas échéant, des Modèles qui préciseront la catégorie ou l'Unité commerciale applicable pour le Modèle ainsi que le type et type d'actifs pouvant être insérés dans le Modèle ;
  - 2.1.2 appliquera précisément toute modification ou suppression relative aux Actifs Connect dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception d'une mise à jour fournie par Nielsen Brandbank ;
  - 2.1.3 sans limiter la portée générale de l'article 2.1.2 ci-dessus, cessera de diffuser, tous les Actifs Connect pour toute Unité Commerciale pour lesquels Nielsen Brandbank indique qu'ils ont été remplacés ou dont le retrait a été demandé par le propriétaire de la marque / fabricant ;
  - 2.1.4 ne publiera chaque Actif Connect, lors de la publication d'Actifs Connect, que pour l'Unité Commerciale correspondante ;
  - 2.1.5 utilisera les Actifs Connect pour les seuls besoins d'une utilisation raisonnable du Service Connect ou tout autre usage autorisé par l'Accord ;
  - 2.1.6 s'efforcera de répondre et de résoudre rapidement toutes demandes ou difficultés que pourraient rencontrer, le cas échéant, les fournisseurs tiers dans l'utilisation des listes des gammes de l'Utilisateur, de son site internet ou pour tout autre motif ;
  - 2.1.7 adressera à Nielsen Brandbank ses commentaires relatifs au transfert des Actifs Connect dans les huit (8) heures suivant leur réception ;
  - 2.1.8 répondra, dans un délai de quatre (4) Heures Ouvrables à compter de leur réception, aux appels du support technique de Nielsen Brandbank en cas de défaillance relative au transfert des Actifs Connect et s'efforcera de résoudre une telle difficulté dans un délai d'un (1) Jour Ouvrable suivant la première apparition de la défaillance en cause ;
  - 2.1.9 et, dans un délai de trois (3) mois suivant la demande écrite de Nielsen Brandbank, procédera aux changements d'architecture de données et/ou d'interfaces au Service Connect et mettra à jour ses interfaces afin de confirmer les modifications effectuées sur les architectures de données et/ou d'interfaces.
- 2.2 Pour tout Actif Connect, le Destinataire reconnaît que le type d'actif, le style d'actif et l'emplacement dans le Modèle pour les Actifs Connect à afficher sont définis par le Destinataire Connect concerné et que, par conséquent, Nielsen Brandbank ne saurait avoir une quelconque responsabilité quant à un marquage insuffisant ou incorrect de tels Actifs Connect.

### **3. OBLIGATIONS DES FOURNISSEURS CONNECT**

- 3.1 Sans préjudice des obligations de l'Utilisateur figurant dans les Conditions générales, si l'Utilisateur est un Fournisseur Connect :
  - 3.1.1 il garantit avoir la compétence requise pour fournir et approuver les Actifs Connect relatifs aux Unités Commerciales de l'Utilisateur ;
  - 3.1.2 il approuvera les Actifs Connect à distribuer en créant un lien entre un Actif Connect (qui doit être public dans les Applications Nielsen Brandbank) à un Modèle de Destinataire Connect. En créant ainsi un lien à un Actif Connect, le Fournisseur Connect garantit que de tels Actifs Connect sont exacts, corrects et conformes à toutes les lois applicables. Il est admis que Nielsen Brandbank ne passera pas en revue les Actifs Connect avant leur publication et que, par conséquent, le Fournisseur Connect a l'entière responsabilité du contenu des Actifs Connect ;
  - 3.1.3 il nommera un représentant mandaté de l'Utilisateur en qualité d'« Éditeur Connect », qui sera chargé de créer des « liens » entre les Actifs Connect et le champ de Modèle pertinent ;
  - 3.1.4 il spécifiera le type d'actif, le style d'actif et l'emplacement dans le Modèle pour les Actifs Connect à afficher. L'Utilisateur ne sera pas en mesure de sélectionner un Actif Connect qui ne correspond pas à la fois au type et au style du champ de Modèle respectif. Il appartient à l'Utilisateur de sélectionner le type d'actif et le style d'actif qui représentent le mieux l'Unité Commerciale ;
  - 3.1.5 il paiera, le cas échéant, les frais relatifs à Service Connect (notifiés par Nielsen Brandbank au Fournisseur Connect) pour chaque Actif Connect par mois et par Modèle de Destinataire Connect (par exemple, si l'Utilisateur a un Actif Connect associé à quatre (4) Unités Commerciales, chacune ayant deux (2) Modèles, le montant à payer sera de huit (8) fois les frais applicables). Le Fournisseur Connect reconnaît qu'il ne sera facturé qu'après avoir créé un lien entre un Actif Connect et un Modèle, puis mensuellement. Le Fournisseur Connect peut supprimer un lien à un Actif Connect à tout moment, mais si cette suppression a lieu dans le courant du mois, il sera tenu de payer les frais pour le reste de ce mois. À toutes fins utiles, le Fournisseur Connect peut fixer une date d'expiration pour mettre fin de manière automatique à la publication d'un Actif Connect ;
  - 3.1.6 et il accorde par le présent à Nielsen Brandbank et ses Affiliées une licence non-exclusive, irrévocable, gratuite et cessible, valable dans le monde entier, d'utilisation de tous les DPI des Actifs Connect exclusivement en rapport avec Nielsen Brandbank, fournissant le Service Connect au Fournisseur Connect et distribuant les Actifs Connect aux Destinataires Connect par le biais des

Services de Nielsen Brandbank. Si la présente Annexe 11 (*Service Connect*) et/ou l'Accord prend fin, cette licence sera automatiquement résiliée suite à la suppression de tous les Actifs Connect des plateformes de commerce en ligne des Destinataires Connect.

- 3.2 Le Fournisseur Connect reconnaît qu'il ne peut publier les Actifs Connect que pour des Utilisateurs de Données abonnés au Service Connect et qui ont fourni des Modèles correspondant aux Unités Commerciales du Fournisseur Connect.
- 3.3 Nielsen Brandbank ne saurait avoir quelque responsabilité que ce soit à l'égard de l'Utilisateur ou de tout Utilisateur de Données au titre de la licence d'utilisation stipulée à l'article 3.1.6.

#### **4. OBLIGATIONS DE NIELSEN BRANDBANK**

- 4.1 Nielsen Brandbank s'efforcera de notifier de temps à autre les Fournisseurs Connect de tous Modèles de Destinataire Connect correspondant à leurs critères d'Unité Commerciale par des alertes de la Bibliothèque Produit et/ou par e-mail.
- 4.2 L'Utilisateur reconnaît et convient que la seule responsabilité de Nielsen Brandbank concernant le contenu des Actifs Connect est d'obtenir l'approbation requise du Fournisseur Connect du contenu de ces Actifs Connect.
- 4.3 Dès qu'un lien a été établi entre un Actif Connect et un Modèle de Destinataire Connect, Nielsen Brandbank distribuera, dans un délai raisonnable, les Actifs Connect « balisés » au Destinataire Connect en question.
- 4.4 Si l'Utilisateur est un Destinataire Connect, Nielsen Brandbank accorde au Destinataire Connect, sur une base non-exclusive et cessible, une licence d'utilisation des DPI des Actifs Connect associés à un Modèle pertinent afin d'octroyer à l'Utilisateur un usage interne raisonnable du Service Connect et des Actifs Connect et à aucune autre fin. Si la présente Annexe 11 (*Service Connect*) est résiliée, (ou si Nielsen Brandbank reçoit du Fournisseur Connect concerné une demande de suppression à l'égard d'Actifs Connect spécifiques uniquement), la licence prévue dans le présent article sera automatiquement résiliée.

#### **5. INDEMNISATION**

- 5.1 Le Fournisseur Connect indemniserà et garantit intégralement Nielsen Brandbank et ses Affiliées contre toute condamnation, notamment à dommages et intérêts et aux dépens tels que, notamment, les frais d'avocats raisonnables et autres frais professionnels subis ou encourus par Nielsen Brandbank et/ou ses Affiliées en conséquence de ou en rapport avec toute réclamation :
  - 5.1.1 au titre de la violation, avérée ou alléguée, des DPI Tiers en conséquence de ou en rapport avec les Actifs Connect ;
  - 5.1.2 au titre de l'exactitude ou de l'exhaustivité des Actifs Connect ;
  - 5.1.3 ou selon laquelle les Actifs Connect présentent un contenu illégal, obscène, menaçant, injurieux, discriminatoire, diffamatoire ou violant toute obligation de confidentialité.

#### **6. RÉSILIATION**

- 6.1 Sans préjudice de ses autres droits ou recours, chaque partie peut résilier la présente Annexe 11 (*Service Connect*) et le Service Connect (y compris toute Commande relative au Service Connect) en notifiant par écrit une telle décision à l'autre partie avec un préavis d'au moins :
  - 6.1.1 un (1) mois si l'Utilisateur est un Fournisseur Connect ; (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).
  - 6.1.2 ou douze (12) mois si l'Utilisateur est un Destinataire Connect. (sujet à la clause 7.1 de l'Annexe 1).

**ANNEXE 12 : CONDITIONS GÉNÉRALES SPÉCIFIQUES À L'UTILISATEUR**

*Aucune modalité spécifique à l'Utilisateur n'est applicable au présent Accord.*